

La motion d'orientation politique présentée à l'AG était la suivante :

Du droit d'asile à la liberté de circulation

La raison d'être de Tous migrants est la défense des droits des personnes exilées, en agissant selon les principes de la non-violence. Pour cela, nous construisons des actions de sensibilisation et de plaider pour le respect des personnes et de leurs droits fondamentaux.

Au fil du temps, Tous Migrants a orienté sa communication sur la solidarité avec les personnes exilées, le droit à trouver l'asile dans le pays de son choix, la protection des personnes et la fraternité sans frontière. Nos supports de communication portent les slogans suivants :

- *Nous, citoyens solidaires des migrants*
- *Oui au droit de trouver asile dans le pays de son choix*
- *Protégeons les vies, pas les frontières*
- *Notre fraternité n'a pas de frontière.*

Aujourd'hui, sans renier ces revendications, nous pensons nécessaire de faire évoluer notre communication sur le thème de la liberté de circulation conformément à l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

En effet, si nous, occidentaux avons le droit de circuler dans l'espace mondial, ce n'est pas le cas de la majorité des peuples qui sont conduits à migrer pour des raisons politiques mais aussi économiques et climatiques. L'Europe s'est construite sur la liberté de circulation des biens et des personnes mais pas de toutes les personnes, et notamment sur la volonté de faire de l'Europe une forteresse.

De plus, la construction des murs, le rétablissement du contrôle aux frontières internes et leur militarisation, le déploiement de forces pour lutter contre l'immigration aux frontières externes, les politiques européennes en matière d'immigration, nous conduisent à penser que la liberté de circulation doit devenir un axe central de notre plaidoyer.

Nous vous proposons de travailler sur un slogan et une communication qui porte cette revendication.

Cette notion de liberté de circulation a suscité des débats, moins sur le fond que sur la pertinence de l'annoncer en ces termes, pour des raisons essentiellement tactiques. Certaines personnes ont pensé que la formulation pouvait heurter par sa radicalité et ne pas emporter l'adhésion de tous nos sympathisants, mais cette position peut aussi amener de nouvelles personnes à nous rejoindre. Par ailleurs, des organisations comme Amnesty International estiment que la liberté de circulation est en contradiction au droit d'asile. Mais il a aussi été rappelé que :

- ce sont les termes de l'article 13 de la Déclaration des Droits Humains
- se battre pour le seul droit d'asile revient à cautionner la notion de bons et de mauvais migrants
- si on tient à respecter et faire respecter le droit, toute personne peut rentrer sur le territoire « au titre de l'asile », ce qui revient à la liberté de circuler
- la Convention de Genève met l'accent sur la protection et pas sur le statut des personnes : on peut demander la protection internationale **et** circuler librement dans les espaces démocratiques à égalité avec leurs ressortissants.
- Il serait légitime aussi d'associer la liberté de s'installer à celle de circuler, puisqu'il faut bien se poser quelque part pour enfin se construire une vie...